

**ANNEE 2018**

*Délibération n°*

**20180027**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018**

Date de convocation : 8 juin 2018

Date d'affichage : 19 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	14
Pouvoirs	:	02
Nombre de votants	:	16

Vote : 16  
Pour : 16 (dont 2 pouvoirs)  
Contre : 00

**Adopté à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 14 juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 juin 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.*

*Absent(s) excusé(s) : Ms Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Pierre SORHAITS, Michel GOÑY & Mmes Emmanuelle DALLET, Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).*

*Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.*

**Objet : Avancement de grade : Création de poste**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques en date du 21 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,
- Vu la délibération du 22 mai 2008 fixant les taux de promotion par grade pour la commune de Bassussarry,
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE** de créer à compter du 1er juillet 2018, un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- **DECIDE** de porter ces modifications au tableau des effectifs arrêté le 1<sup>er</sup> décembre 2015.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : *18/06/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2018